

## **Avis d'initiative relatif au plan pour la reprise et la résilience – volet « projets d'investissements »**

**23.03.2021  
Bruxelles**

## Saisine

- [a] Suite à l'avis qu'ils ont rendu sur les orientations stratégiques du projet de plan pour la reprise et la résilience (PRR) à la demande Monsieur Thomas Dermine, secrétaire d'État pour la Relance et les Investissements stratégiques, le Conseil central de l'Economie et le Conseil fédéral du Développement durable ont décidé de rédiger un avis d'initiative, conjointement avec le Conseil national du Travail (qui s'est rallié à la procédure par décision de son Bureau du 3 mars 2021), sur les investissements repris dans la liste provisoire des projets d'investissements qui leur a été communiquée le 05 mars 2021.
- [b] Des auditions ont été organisées par le Cabinet de M. Dermine les 11 et 12 février 2021 afin d'exposer les projets d'investissements envisagés et d'avoir un premier échange de vue à ce sujet.
- [c] Les Conseils se sont ensuite réunis le 22 février et les 2, 8, 12 et 17 mars 2021 afin d'élaborer le présent avis qui a été approuvé par la séance plénière mixte du CCE et du CNT ainsi que par l'assemblée générale du CFDD le 23 mars 2021.

## 1 Climat, durabilité et innovation

### 1.1 Remarques générales

- [1] Les Conseils estiment que se limiter aux investissements du PRR ne suffit pas en vue d'assurer la transition énergétique du pays. Ils demandent d'inscrire le PRR dans un plan d'investissements plus large que le plan européen, à l'image de ce qu'ont fait les Régions.
- [2] Les Conseils estiment que la transition énergétique requiert une meilleure coordination et collaboration en matière énergétique et climatique entre l'Etat fédéral, les entités fédérées et les autorités locales. Une cohérence globale entre les actions de ces différents niveaux de pouvoirs est une absolue nécessité.
- [3] Afin d'amortir d'autres chocs majeurs qui risquent de se produire à l'avenir, les Conseils plaident pour une politique d'adaptation aux changements climatiques ambitieuse et demandent que des mesures soient prises pour augmenter la résilience de la Belgique vis-à-vis des menaces principales que ceux-ci posent, et notamment les impacts socio-économiques négatifs principaux identifiés par l'étude<sup>1</sup> commandée par la Commission nationale Climat.
- [4] Les Conseils regrettent le manque d'ambition de cet axe.

---

<sup>1</sup> De Ridder, K., *et al.*, *Evaluation of the socio-economic impact of climate change in Belgium*, juillet 2020, 253 pp. (<https://climat.be/doc/seclim-be-2020-finalreport.pdf>).

## 1.2 Points d'attention sur la Rénovation des bâtiments publics

- [5] Pour les Conseils, la rénovation énergétique des bâtiments est un chantier essentiel, tant au niveau de l'isolation qu'au niveau des installations techniques (optimisation des chaufferies et des installations d'éclairage). Cependant, le PRR devrait aller plus loin et viser à faire des bâtiments publics des "*energy efficient and smart public buildings*"<sup>2</sup>, mais aussi considérer les aspects liés à la gestion de l'eau (collecte et réutilisation de l'eau de pluie, économie d'eau).
- [6] Les Conseils demandent que l'Etat fédéral développe une politique d'investissement ambitieuse afin de rénover l'ensemble des bâtiments dont il est propriétaire et de se tenir à son engagement de neutralité climatique d'ici 2040.
- [7] Les Conseils demandent de plus de prendre en compte, dans les chantiers de rénovation de bâtiments, les changements attendus du climat, notamment en prévoyant des systèmes de ventilation et d'aération performants ainsi que, le cas échéant, des mesures pour diminuer le risque d'inondation.
- [8] Afin d'utiliser l'argent public le plus efficacement possible lors de projets de rénovation de bâtiments, les Conseils proposent d'utiliser des contrats<sup>3</sup> de performance énergétique lorsque cela s'avère pertinent pour garantir l'atteinte d'une performance énergétique donnée au meilleur prix.
- [9] Bien qu'ils comprennent leur objectif de relance de l'activité économique, les Conseils s'interrogent sur l'additionalité des projets de rénovation du Musée du Cinquantenaire et du Palais de Justice, qui auraient déjà dû être réalisés avec des moyens classiques.
- [10] De manière générale, les Conseils insistent sur la nécessité de distinguer, dans les projets d'investissement liés aux rénovations de bâtiments, les sous-projets qui visent à une amélioration de l'efficacité énergétique de ceux ayant un autre objectif. Il convient par exemple dans un même projet de rénovation de différencier les étapes qui contribuent aux objectifs climatiques ou environnementaux (comme par exemple la mise en place d'un système de chauffage efficace énergétiquement) de celles qui ont une visée esthétique (comme par exemple le sablage d'une façade).

---

<sup>2</sup> Ces aspects comprennent notamment l'optimisation des consommations via des détecteurs de présence, une ventilation adéquate, de la récupération de chaleur, via la collecte d'une série de données (température, qualité de l'air, pression, consommation énergétique, ...). De tels systèmes permettent également d'identifier des anomalies (dues à des comportements inadéquats des habitants, des problèmes structurels du bâtiment, ...).

Les bâtiments doivent également passer à des énergies / vecteurs énergétiques propres en vue de soutenir la décarbonation. Différentes solutions existent (panneaux solaires et photovoltaïques, pompes à chaleur, biogaz, géothermie, stockage de chaleur, ...) qui doivent être jugées en fonction de leur mérite au cas par cas. Les bâtiments doivent également interagir avec leur environnement. Un point d'attention est le rôle qu'ils peuvent jouer dans l'équilibre avec les énergies intermittentes. Ils peuvent jouer un rôle grâce, entre autres, à un compteur intelligent, des bornes de recharge pour véhicules électriques, des pompes à chaleur couplées à un stockage thermique (tank à eau ou inertie thermique du bâtiment).

<sup>3</sup> Voir à ce sujet l'Avis du CFDD sur le financement de la rénovation énergétique des bâtiments utilisés pour les services publics, 2017a06, 30/05/2017.

### 1.3 Points d'attention sur le projet "Energy - Wind, H<sub>2</sub> & CCU development"

- [11] Les Conseils estiment que les projets liés au développement de l'éolien offshore et de la capture et de l'utilisation du CO<sub>2</sub> ont un rôle important à jouer dans la transition énergétique. Ils demandent par conséquent que des moyens suffisants soient libérés pour ces projets et considèrent à tout le moins que leur budget ne devrait pas souffrir de réductions additionnelles lors du passage des 130 à 100 %.
- [12] Les Conseils demandent cependant que les surcoûts induits par le développement de l'île énergétique en Mer du Nord ne reposent pas sur le consommateur final d'énergie.
- [13] Les Conseils demandent aussi de s'assurer que soit pris en compte lors de la réalisation de cette île énergétique le risque attendu d'élévation du niveau de la mer ainsi que de tempêtes plus violentes.
- [14] En ce qui concerne les projets d'infrastructure dédiée à l'hydrogène, les Conseils demandent de procéder par étapes et de cibler les investissements au sein de *clusters* spécifiques autour de zones industrielles.

## 2 Transformation digitale

### 2.1 Remarques générales

- [15] De manière générale, les défis du changement climatique, de l'économie et de la société impliquent le déploiement et le développement de certaines technologies ainsi que des changements de comportements, y compris ceux liés aux technologies (par exemple l'adaptation des technologies de rénovation dans la construction, la mobilité (bornes de recharge pour véhicules électriques, ...)). En particulier, l'intelligence artificielle et les données devraient se retrouver dans les projets proposés, notamment au niveau fédéral : de façon transversale dans les projets publics (comme pour l'eGov), pour les critères d'attribution (si c'est pertinent bien entendu) ; comme (partie de) projet en tant que tel.
- [16] Les Conseils demandent que le lien entre la digitalisation et l'environnement soit pris en considération lors des travaux d'investissement planifiés. Certains travaux d'infrastructure digitale risquent par exemple de porter atteinte tant directement qu'indirectement à notre environnement. Les nouvelles technologies doivent toutefois aussi être mises en œuvre de manière efficace pour aborder certains défis écologiques. Les Conseils demandent par conséquent de suivre de près le débat public sur ce thème et d'intégrer celui-ci à l'évaluation des projets et de maximiser les effets positifs tout en minimisant les effets négatifs.

### 2.2 Points d'attention sur la composante « Cybersecurity »

- [17] Les Conseils soulignent que la cybersécurité est un élément indispensable du plan pour la reprise et la résilience. Les attaques se multiplient et mettent en danger l'économie mondiale et belge.
- [18] Les Conseils considèrent que les initiatives qui sont énumérées dans les fiches sont certainement bonnes. Il faudrait toutefois faire plus de publicité sur les initiatives existantes. L'application Beguard a par exemple été lancée début de cette année mais reste insuffisamment connue.
- [19] Les indépendants, les PME ainsi que les organisations à profit social sont vulnérables aux cybercriminels car ils sont souvent moins bien outillés/équipés ou ne disposent pas de

l'expertise pour gérer au mieux leur sécurité informatique. Dès lors, les Conseils insistent pour qu'une attention particulière leur soit accordée dans la gestion de la cybercriminalité tant dans l'information que dans l'accompagnement. A cet égard, le Conseil Supérieur des Indépendants et des PME (CSIPME), qui est aussi impliqué dans les travaux de la *cyber security coalition* belge, dispose d'une capacité de propositions et de recommandations. Des outils ont été développés notamment par le SPF Economie mais sont peu connus.

- [20] Selon les Conseils, il faut aussi que les particuliers sachent vers qui se tourner lorsqu'ils ont des questions ou qu'ils sont confrontés à des risques en ligne (par ex. : contenus indésirables, phishing, vol d'identité en ligne, etc.). Sur ce point, il semble que le CyberSecurity Center ne soit pas suffisamment connu du grand public. Un point de contact et une diffusion plus large via divers canaux (radio, télévision, journaux, téléphone, SMS, etc.) devraient permettre de signaler les incidents et poser les questions du quotidien. Les particuliers n'ont pas toujours les moyens financiers de s'offrir un anti-virus et sa mise à jour.

### 2.3 *Points d'attention sur la composante « Digitalisation de l'administration publique »*

- [21] Pour les Conseils, la numérisation des services publics, de l'enseignement mais également du marché du travail est essentielle pour la relance. Néanmoins, pour espérer pouvoir tirer parti de tous ses bénéfices, il serait nécessaire d'accorder une attention particulière à une série d'éléments.
- [22] Les Conseils demandent que l'accent soit mis sur les projets de digitalisation dont l'exécution serait impossible ou difficile sans le PRR. Les Conseils se posent la question de l'additionnalité d'une grande part des projets prévus. Il semble qu'il s'agisse souvent de projets qui auraient déjà dû être exécutés plus tôt avec des moyens ordinaires.
- [23] Pour les Conseils, la priorité doit aller aux projets qui généreront le plus grand effet multiplicateur. Ainsi, les projets « autorité digitale », « *single digital gateway* » et le projet au sein du SPF Emploi (comme discuté plus en détail dans le projet « Emploi durable ») peuvent avoir des répercussions positives sur le marché de l'emploi et l'économie, ce qui est moins le cas de la digitalisation de la justice, de l'asile et des affaires étrangères. Dans la proposition de répartition des moyens, seule une infime partie (environ 50 millions d'euros) du budget fédéral dédié à l'e-gov (total de 290 millions d'euros) est affectée à ce premier groupe de projets.

#### 2.3.1 *Points d'attention sur le projet « Single digital gateway »*

- [24] Les Conseils estiment que la mise en application du *single digital gateway* ne doit pas occulter le rôle sociétal des guichets d'entreprises et des notaires pour fournir un service individualisé (orientation et conseil) offrant un contact humain pour les entrepreneurs et les starters.

#### 2.3.2 *Procédure de sélection des projets de digitalisation de l'administration publique*

- [25] Au niveau fédéral, pas moins de 290 millions d'euros sont réservés à la digitalisation des services publics fédéraux. Si ce montant est maintenu, 1/4 des moyens fédéraux y seront affectés. Malgré l'importance de poursuivre les efforts de digitalisation des administrations publiques, les Conseils se demandent si celle-ci sera suffisante pour la relance à court et moyen termes et renforcer celle-ci à plus long terme.

- [26] Il semble qu'aucun budget ne soit actuellement prévu pour la maintenance (y compris la cybersécurité) des applications. Selon les Conseils, il est pourtant essentiel de prévoir dès le départ de tels budgets, qui doivent accompagner chaque proposition d'investissement dans l'infrastructure.
- [27] Les Conseils se demandent aussi si les autorités compétentes trouveront suffisamment d'entreprises avec du personnel qualifié capables de réaliser à si court terme tous les projets de digitalisation au sein des administrations.

### **2.3.3 *Prise en compte des besoins et souhaits du public cible***

- [28] D'après les Conseils, il faudrait de plus s'assurer que l'accès et la capacité d'utilisation des outils soient possibles pour tous les utilisateurs. En effet, il faudrait veiller à ce que l'accent ne soit pas uniquement mis sur l'efficacité interne. L'expérience de l'utilisateur final est très importante. Le projet nécessite donc une phase de test d'une durée suffisante que pour pouvoir récolter les remarques et commentaires des utilisateurs finaux. À cet égard, les Conseils demandent de constituer des groupes d'utilisateurs qui seront consultés systématiquement et qui pourront identifier les spécificités d'utilisation de ces outils. Les utilisateurs sont les acteurs les plus concernés par ces outils « dans la pratique » et pourront dès lors identifier rapidement les problèmes de mise en œuvre rencontrés. Ils demandent aussi d'intégrer activement ces groupes d'utilisateurs dans un système d'évaluation permanente. La digitalisation des différents services de l'ONSS révèle déjà plusieurs expériences positives.

### **2.3.4 *Focalisation sur l'e-inclusion***

- [29] Selon les Conseils, une attention particulière doit être accordée à l'inclusion digitale. De très nombreux services publics mettent l'accent sur l'accessibilité digitale mais les Conseils se demandent ce qui est mis en œuvre pour que celles et ceux qui sont à la traîne puissent emprunter l'autoroute digitale ou si, surtout, des canaux non digitaux alternatifs sont prévus pour le groupe restreint qui ne cherchera jamais le contact avec les autorités par le biais du canal digital. Les Conseils demandent que les services publics continuent d'être accessibles à l'ensemble de la population, sans discrimination. Il faut donc encore des possibilités de rencontres physiques ou par téléphone (avec des personnes au bout du fil).

### **2.3.5 *Gouvernance centrale et éviter le morcellement***

- [30] Tout d'abord, les Conseils considèrent que beaucoup d'initiatives partagent plusieurs aspects et devraient dès lors être traitées ensemble, de manière commune, comme un "tout". Plus précisément, les projets retenus devraient être gérés transversalement (entre les différents niveaux de pouvoir) afin de maintenir une certaine cohérence dans les choix qui seront posés (en termes technologiques, par exemple) en se montrant en particulier attentif au respect du principe "only once".
- [31] Ensuite, les projets retenus devraient être inclus dans un programme central et être gérés par une gouvernance externe. Les Conseils remarquent un morcellement important de projets de digitalisation relativement petits entre différents services publics.

- [32] Les Conseils demandent une coordination centrale pour :
- évaluer la qualité des contrats d'adjudication qui concerneront différents cabinets et SPF, en accordant une attention suffisante à la responsabilité quant au résultat dans le chef du contractant. Il faut veiller à ce que l'application de la législation GDPR vis-à-vis des travailleurs fasse l'objet d'une attention suffisante, tant dans les services publics que dans le secteur privé ;
  - grouper les adjudications pour pouvoir réaliser des économies d'échelle. Dans la pratique, c'est déjà régulièrement le cas et il faut continuer à appliquer ces pratiques ;
  - garantir l'uniformité et les possibilités de connexion de logiciel, pour que les banques de données des différents services publics puissent échanger des données, si nécessaire.

### **2.3.6 Points d'attention sur le projet « Digitalisation IPSS »**

- [33] La disponibilité digitale des informations et services en matière de sécurité sociale constitue une attente très forte des entreprises et des travailleurs indépendants, qui est déjà en partie rencontrée avec MyPension pour le volet pensions. La plateforme « Mycareer » existe déjà pour les particuliers (salariés, fonctionnaires et indépendants), il est important que l'INASTI et les caisses d'assurances sociales fassent usage de l'expertise construite dans ce cadre dans ce projet visant à accentuer la qualité des données relatives à la carrière des travailleurs indépendants.
- [34] La disponibilité de données de qualité est un enjeu majeur pour l'INASTI avec pour objectif d'assurer un meilleur soutien aux décisions politiques, un meilleur monitoring des résultats, des capacités d'identifier les cas de fraude, la mise à disposition des données individuelles en ligne, etc. au profit de l'ensemble des indépendants et de leur statut social. Les Conseils demandent que les moyens attribués pour ce faire tiennent compte de l'ensemble des chantiers à réaliser, notamment par les caisses d'assurances sociales, pour assurer la qualité et la disponibilité des données.

## **3 Mobilité**

### **3.1 Remarques générales**

- [35] Les Conseils constatent qu'une grande partie des projets étaient déjà prévus dans l'avant-projet de plan pour la reprise et la résilience, mais que leur exécution peut être accélérée grâce à la Facilité pour la reprise et la résilience européenne. Selon les Conseils, il ne suffit toutefois pas de se limiter aux projets de mobilité du PRR pour que la mobilité dans notre pays soit plus fluide et plus durable. Ils demandent d'inscrire le PRR dans un plan de reprise et d'investissement plus large dont les moyens ne sont pas limités à ceux prévus par l'Europe dans le cadre du PRR. Ils appellent les autorités fédérales à élaborer un tel plan plus large, sur le modèle des entités fédérées.
- [36] Les Conseils sont d'avis que la transition vers une mobilité plus fluide et plus durable dans notre pays exige une meilleure coordination et collaboration en matière de mobilité entre le gouvernement fédéral, les entités fédérées et les autorités locales. Selon les Conseils, dans l'intérêt des utilisateurs de la mobilité et en vue du développement de la multimodalité, il est important que les plans et investissements dans la mobilité soient cohérents entre les différents niveaux de pouvoir.

- [37] Les Conseils déplorent le manque d'ambition dans l'axe de la Mobilité. Ils soulignent que les différents types d'investissements publics dans cet axe comportent des opportunités pour les autorités d'avoir davantage d'ambition que dans un appel à projet ou une adjudication publique standard et d'anticiper au maximum les besoins futurs, comme la nécessité de flexibilité et de bidirectionnalité de l'infrastructure de recharge.

### ***3.2 Points d'attention sur le projet « Cycling and Walking Infrastructure »***

- [38] Les Conseils constatent que les différentes entités ont introduit des projets d'investissement dans l'infrastructure cyclable. Ils se déclarent en faveur d'un réseau de routes cyclables interconnectées qui s'étend sur tout le territoire belge. La création d'un tel réseau de routes cyclables requiert concertation et coordination entre les différentes entités et ce, dès la planification des projets d'investissement jusqu'à leur contrôle.

### ***3.3 Points d'attention sur le projet « Public Transport - Accessible and multimodal stations »***

- [39] Les Conseils remarquent que le centre de gravité dans cette fiche de projet réside dans l'amélioration de l'accessibilité des gares pour les personnes avec un handicap. Les Conseils considèrent comme positif le fait que la fiche de projet y accorde une attention, mais un exercice qui vise à améliorer l'accessibilité des gares ne peut pas, selon eux, se limiter à cela. Pour les Conseils, il est également important que l'accessibilité multimodale des gares soit améliorée et que la multimodalité soit ainsi stimulée : pour les utilisateurs de mobilité qui combinent le train (comme principal moyen de transport) à un moyen de transport secondaire pour le trajet en amont/aval, il est important que les possibilités de correspondance aux gares (par exemple grâce à des parkings à vélos, pour voitures, arrêts de transport public régional, vélos et voitures partagés, etc.) ainsi que les connexions entre bus, trams, métros et trains dans les gares soient améliorées.

### ***3.4 Points d'attention sur le projet « Rail Infrastructure - A High-Performance Network »***

- [40] Les Conseils sont d'avis qu'une amélioration de la qualité de l'infrastructure ferroviaire est nécessaire pour permettre le transfert vers le ferroviaire tant dans le transport de personnes que de marchandises. Ils se demandent toutefois si les projets d'investissement visant à améliorer la qualité de l'infrastructure ferroviaire respectent le principe d'additionnalité. Selon eux, le but ne peut pas être que les moyens européens se substituent aux indispensables investissements structurels à long terme dans les chemins de fer qui ont déjà été budgétisés/planifiés.
- [41] Les Conseils notent que le centre de gravité des investissements dans l'infrastructure ferroviaire se trouve dans le projet de PRR au niveau du transport des voyageurs. Ils déplorent que deux projets relatifs au transport ferroviaire de marchandises (notamment sur les corridors de fret européens Mer du Nord-Mer Méditerranée et Rhin-Alpes) aient disparu de l'avant-projet de PRR.
- [42] Dans les fiches des projets sous la rubrique « Infrastructure ferroviaire », une attention particulière est aussi accordée aux projets de digitalisation chez Infrabel visant entre autres un meilleur *flow management*. Selon les Conseils, ces projets ne pourront pleinement révéler leur plus-value que lorsqu'ils seront entièrement exécutés et financés. Pour les Conseils, la plus-



value d'un meilleur *flow management* réside dans une meilleure exploitation de la capacité ferroviaire et l'amélioration de la ponctualité du transport par train.

### 3.5 Points d'attention sur le projet « Charging infrastructure »

- [43] Les Conseils font remarquer que seuls le gouvernement fédéral et la Flandre ont introduit des projets liés à l'infrastructure de recharge<sup>4</sup>. Ils soulignent qu'un réseau de bornes de recharge pour voitures électriques réparti sur l'ensemble du pays est nécessaire pour permettre l'électrification (accélérée) du parc automobile et appellent donc à la cohérence entre les différents niveaux de pouvoir au niveau des investissements dans l'infrastructure de recharge.
- [44] Dans le budget prévu pour cette mesure, il faudrait, d'après les Conseils, opérer une distinction entre l'infrastructure de recharge publique et non publique, étant entendu que l'infrastructure de recharge publique se verrait attribuer des subsides supplémentaires.
- [45] En ce qui concerne le « verdissement » du parc automobile, les Conseils constatent de manière plus générale que l'avant-projet de PRR est uniquement axé sur l'électricité. Les Conseils se demandent si le PRR doit également tenir compte de l'infrastructure susceptible de rendre neutre en carbone le transport de marchandises par route et d'autres combustibles durables alternatifs, compte tenu des réserves disponibles actuelles et futures et de l'utilisation la plus efficace de ces dernières.

### 3.6 Points d'attention sur le projet « Smart Mobility »

- [46] Dans les fiches des projets fédéraux en matière de mobilité intelligente, il est précisé que ces projets concernent toute personne en Belgique qui souhaite emprunter, de porte à porte, la mobilité intermodale durable. Cependant, ces fiches pourraient, selon les Conseils, laisser croire que les projets s'adressent uniquement aux utilisateurs d'applications digitales de la SNCB (appli, site web).
- [47] Les Conseils estiment que, pour les projets fédéraux en matière de mobilité intelligente (qui sont des projets d'intégration intermodale entre les différents opérateurs de transport public), seul un budget est alloué à la SNCB. Ils demandent que l'on veille à ce que les opérateurs de transport public régionaux participent aussi au projet et disposent du ou des budgets nécessaires.

Les Conseils sont d'avis que les projets fédéraux en matière de mobilité intelligente ne doivent pas produire des avantages qu'aux seuls utilisateurs des trains, mais qu'ils doivent profiter aux utilisateurs de tous les modes de transport partagés. Le voyageur doit, à leurs yeux, pouvoir effectuer des déplacements multimodaux avec un seul titre de transport. À cet égard, l'intégration des tarifs et tickets est essentielle, mais ne peut être limitée aux différentes formes de transport public et devrait autrement dit être étendue à d'autres formes de transport durable (vélos, scooters, voitures, ... partagés).

- [48] Une architecture *open data* joue aussi, selon les Conseils, un rôle important dans le processus de mobilité intelligente.

---

<sup>4</sup> Pour le gouvernement fédéral, il s'agit d'un incitant fiscal pour l'achat et l'installation de bornes de recharge ; pour la Flandre, il s'agit d'investissements dans l'infrastructure de recharge.

## 4 Social et vivre ensemble

[49] Les Conseils constatent que le montant consacré par les autorités fédérales à l'axe 'Social et vivre ensemble' représente seulement 7,5% du montant total alloué aux 5 axes. Ils demandent par conséquent que des moyens suffisants soient libérés pour des projets dans cet axe. Les Conseils considèrent que, à tout le moins, ce budget ne devrait souffrir aucune réduction additionnelle lors du passage des 130 à 100 %. En effet, ces projets ont un rôle essentiel à jouer en matière de résilience, qui est un des deux principaux objectifs du PRR comme son nom l'indique. Les Conseils soulignent l'importance des projets qui sont portés dans cet axe.

### 4.1 Points d'attention sur la composante "Training and Employment for Vulnerable Groups"

[50] De manière générale, les Conseils exigent qu'une attention particulière soit portée à une main-d'œuvre suffisante et à des compétences technologiques actuelles suffisantes, notamment pour les nouveaux travaux d'infrastructure (pour tous les secteurs actifs sur les chantiers de construction) afin que les projets de construction profitent au maximum à l'économie et à la société en Belgique.

[51] Un projet d'investissement complémentaire autour des nouveaux besoins de formation sur le marché du travail axé spécifiquement sur les groupes cibles vulnérables et difficilement accessibles serait utile dans ce cadre. Comme déjà mentionné, les besoins de formation dans le secteur de la construction par exemple sont énormes. Pour combler ceux-ci, les groupes cibles vulnérables pourraient être utilisés, en leur offrant des formations complémentaires.

[52] De manière générale, les fonds sectoriels de formation disposent d'une grande expertise qui pourrait être utile pour la formation de groupes cibles vulnérables. Ces Fonds connaissent également bien les besoins sur le terrain. Il est essentiel que ces Fonds conservent leur autonomie. Des moyens supplémentaires provenant du PRR pourraient venir renforcer les projets de ces fonds. Le CCE et le CNT peuvent ici jouer un rôle de coordination en appelant rapidement les fonds sectoriels à se réunir.

[53] Pour les projets proposés dans le volet '*training and employment for vulnerable groups*', il est nécessaire, selon les Conseils, d'impliquer un plus grand groupe d'intervenants (notamment aussi les associations plus proches du terrain) tant pour la rédaction des *roadmaps* et des critères d'éligibilité, que l'exécution des projets. On pense concrètement à des entreprises à profit social (très souvent des a.s.b.l.) qui sont actives dans la réinsertion et l'accompagnement de publics vulnérables et/ou porteurs d'un handicap ; des organisations de la société civile pour groupes vulnérables (réseaux où les pauvres prennent la parole, porteurs d'un handicap, personnes âgées) ; organisation de consommateurs ; CPAS ; associations d'éducation permanente ; fonds sectoriels/partenaires sociaux ; organisations de travailleurs et organisations sectorielles ; ...).

### 4.2 Points d'attention sur la composante "Resilience and Innovation in health care"

[54] Aussi concernant la composante '*Resilience and Innovation in health care*', il est nécessaire, selon les Conseils, d'organiser une concertation approfondie avec les acteurs de terrain et les organisations sectorielles représentatives, en particulier les hôpitaux et les mutualités. Cette démarche doit être menée tout au long du processus.

#### ***4.3 Points d'attention sur le projet « Training and Employment for Vulnerable Groups - Digital prisons contre la récidive »***

[55] Les Conseils trouvent ce projet intéressant, certainement aussi parce qu'il met l'accent sur la réinsertion. Pour que ce projet porte ses fruits, il est cependant absolument indispensable de développer une collaboration avec les services publics régionaux de l'emploi et leurs partenaires, d'une part, pour l'emploi et d'autre part, parce qu'ils doivent fournir des contenus pour les formations qui se veulent digitales. Aujourd'hui, le projet ne le prévoit pas du tout.

#### ***4.4 Points d'attention sur le projet "Training and Employment for Vulnerable Groups – Gender"***

[56] Il peut être intéressant de se concentrer dans ce groupe cible précis sur un groupe difficilement accessible, notamment les femmes issues de l'immigration, et d'examiner les moyens d'augmenter leurs chances sur le marché de l'emploi.

#### ***4.5 Points d'attention sur le projet « E-Health »***

[57] Selon les Conseils, il est crucial d'utiliser avec prudence les données disponibles et de déterminer consciencieusement quelles parties y ont accès et pour quel usage. Pour ce projet E-Health, les Conseils demandent une attention particulière tant à l'aspect cybersécurité qu'à l'aspect relatif au respect du Règlement européen sur la protection des données (RGDP).

#### ***4.6 Points d'attention sur le projet "Travail durable" (sous l'axe Transformation digitale, composante "Digital Public Administration")***

[58] Les Conseils peuvent soutenir l'idée d'un Compte de formation pour tous ceux qui se présentent sur le marché du travail ou pourraient s'y présenter, mais les modalités précises (champ d'application, lien avec le cadre légal actuel, les exceptions éventuelles, modalités de financement, ...) doivent encore être déterminées par les partenaires sociaux et en concertation avec les entités fédérées. Vu leur expertise et leur compétence au niveau de la formation, il est essentiel que le CCE et le CNT soient impliqués dans son élaboration afin de pouvoir tenir compte de la diversité des réalités de terrain. En ce qui concerne le projet d'investissement dont il est question ici, il est important qu'il soit réfléchi compte tenu de l'architecture globale du compte formation individuel pour tous les citoyens, encore à déterminer, notamment avec les partenaires sociaux.

[59] Les Conseils prennent acte du second volet de ce projet - axé sur la prévention des risques professionnels – mais les modalités d'exécution suscitent des interrogations. Ils demandent par conséquent que cette proposition soit soumise à l'appréciation du Conseil supérieur pour la prévention et la protection au travail.

## 5 Productivité et économie du futur

### 5.1 Points d'attention sur le projet « Supporting economic activity »

[60] Les Conseils estiment important que les projets sélectionnés contribuent le plus possible non seulement à la relance à court terme, mais aussi au potentiel de croissance à long terme. Les projets O&O et d'innovation ont leur place dans ce cadre. Toutefois - même s'ils ne mettent pas en doute l'utilité du projet en lui-même – les Conseils se posent néanmoins des questions sur l'impact économique à long terme du projet 'scanning des conteneurs à risque dans la lutte contre la drogue dans le port d'Anvers'.

Outre leur impact économique, il est important que les projets O&O contribuent suffisamment au « verdissement » de l'économie.

[61] Enfin, les Conseils demandent que la participation des entreprises belges, PME incluses, à l'exécution des projets soit maximale.

### 5.2 Points d'attention sur le projet « Training and labour market »

[62] L'apprentissage et la formation forment un levier essentiel pour la croissance économique à long terme. Les Conseils estiment par conséquent justifié que 100 millions d'euros du budget du PRR soient réservés à l'apprentissage et la formation, mais émettent des doutes sur la mesure dans laquelle le projet 'Quartiers du futur' répondra effectivement aux besoins de formation existants et futurs résultant de la transformation digitale et de la transition écologique. Les Conseils demandent qu'un meilleur équilibre soit trouvé dans l'affectation des moyens et que davantage d'efforts soient déployés pour les besoins de formation que génèrent ces transitions.

### 5.3 Points d'attention sur le projet "Economy of the future – circular economy"

[63] Les Conseils constatent un manque de nouvelles initiatives car certains projets et réformes proposés ont déjà été annoncés en dehors du PRR. Ceux-ci vont cependant dans la bonne direction.

[64] Les Conseils soutiennent tout à fait la nécessité d'une plus grande cohérence et collaboration entre les initiatives des entités fédérées en matière d'économie circulaire. Mais au niveau de la cohérence, il est dommage de noter que certaines entités fédérées n'aient pas saisi l'opportunité de développer des projets particuliers.

[65] Bien qu'il puisse être considéré comme très positif qu'une structure de Partenariat Public-Privé (PPP) soit envisagée pour la mise en œuvre du projet, il serait préférable selon les Conseils d'effectuer une analyse formelle de l'optimisation des ressources au préalable. Un tel exercice permettrait de vérifier de manière structurée si une structure PPP constitue bien la forme de projet la plus appropriée (en comparaison à une forme plus conventionnelle).

[66] Enfin, les Conseils font remarquer qu'il importe de tenir compte du rythme de transition des petites et moyennes entreprises lorsqu'elles consentent à réaliser des investissements dans de nouveaux modèles économiques.

## 6 Cohérence interfédérale des projets d'investissement

### *Formation*

- [67] La formation tout au long de la vie est un élément clé afin de répondre aux besoins des entreprises et aux inquiétudes des travailleurs dans ce contexte de transition environnementale et des changements technologiques qui devraient entraîner une transformation qualitative et quantitative du marché du travail. Ce facteur est fondamental pour stimuler la productivité et la capacité d'innovation.
- [68] La formation (formelle et informelle) est un élément crucial pour renforcer le potentiel de développement économique et il est impératif, aujourd'hui, de promouvoir la formation tout au long de la vie. Des moyens suffisants doivent être dégagés pour permettre à chacun l'accès au marché du travail, aux formations et à l'apprentissage tout au long de la vie sans discrimination fondée sur l'âge, l'origine, le sexe ou le niveau d'instruction ou de qualification. La participation à la formation continue constitue une responsabilité partagée entre les employeurs, les travailleurs, les autres individus et les pouvoirs publics.
- [69] Les dispositifs de formation doivent être mobilisés en vue (1) de répondre aux besoins de reconversion d'un certain nombre de travailleurs et demandeurs d'emploi, rendue indispensable par la situation économique due à l'impact de la crise sanitaire ; (2) d'assurer une offre de compétences de qualité correspondant aux besoins des entreprises, notamment en termes de métiers en tension ou d'avenir, tant dans le secteur marchand que non-marchand ; (3) d'intégrer dans l'offre de formation les objectifs de transition écologique, les métiers verts, l'économie circulaire, l'alimentation durable, la digitalisation, les soins et services aux personnes, ... ; (4) de soutenir l'insertion des jeunes dans l'emploi, en particulier les plus éloignés du marché du travail; (5) de former aux compétences numériques de base ou avancées selon le profil du demandeur d'emploi ou du travailleur.
- [70] Ainsi, les investissements à consentir dans le cadre du PRR s'inscrivent dans un plan belge d'investissements plus large. (Dans leur [avis précédent](#), le CCE et le CFDD appelaient à une augmentation structurelle des investissements publics à 4 % du PIB par an d'ici 2030). Des investissements massifs devant par exemple être opérés en matière d'infrastructures de mobilité et de bâtiments ou en lien avec la digitalisation, les secteurs devront pouvoir compter sur une main d'œuvre qualifiée et suffisante. Mais, l'ensemble des pays européens étant également engagés dans un vaste programme d'investissement et confrontés aux mêmes défis, la Belgique ne pourra que difficilement trouver les travailleurs détachés pour assurer la réalisation de ces investissements. C'est pourquoi ces investissements devront être soutenus par des politiques cohérentes de formation afin que les secteurs disposent de suffisamment de personnes qualifiées pour réaliser ces investissements. A défaut, en cas de pénurie de main d'œuvre qualifiée, ce sont les prix de revient de ces investissements qui seront revus à la hausse, sans qu'il y ait un accroissement effectif des projets réalisés (et donc sans qu'il y ait par exemple une augmentation effective de l'efficacité énergétique dans les bâtiments). Les Conseils regrettent à ce sujet que la formation soit absente des projets d'investissement de l'axe durabilité, alors que les objectifs fixés en la matière ne pourront être atteints sans les formations adéquates.
- [71] De même, les Conseils font également remarquer qu'il n'est pas question de formation dans l'axe Mobilité. Cela les étonne parce que l'exécution notamment de projets de « verdissement » du parc automobile et de l'infrastructure de recharge requiert des aptitudes spécifiques.

[72] Les Conseils rappellent l'importance de la formation pour l'axe climat, durabilité et innovation, car les enjeux sont considérables et que les objectifs fixés ne pourront être atteints sans les formations adéquates. Les Conseils demandent que les gouvernements soutiennent la formation en la matière au travers de l'ensemble des instruments disponibles. Ils demandent par ailleurs que les interlocuteurs sociaux soient consultés à ce sujet.